

# Conférence générale

**GC(67)/9**

15 août 2023

**Distribution générale**

Français

Original : anglais

## **Soixante-septième session ordinaire**

Point 22 de l'ordre du jour provisoire  
(GC(67)/1 et Add.1)

# Amendement de l'article VI du Statut

## *Rapport du Directeur général*

1. Le 1<sup>er</sup> octobre 1999, à sa 43<sup>e</sup> session ordinaire, la Conférence générale a approuvé, dans la résolution GC(43)/RES/19, un amendement de l'article VI du Statut de l'Agence et a demandé instamment à tous les États Membres de l'Agence de l'accepter dès que possible. Comme la Conférence générale l'a demandé dans cette résolution, le Secrétariat a présenté un rapport à la 45<sup>e</sup> session ordinaire sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'entrée en vigueur de cet amendement (GC(45)/INF/7).

2. En réponse à des demandes réitérées de la Conférence générale, le Directeur général lui a soumis d'autres rapports sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'entrée en vigueur de cet amendement (voir les documents GC(47)/INF/5, GC(49)/3, GC(50)/7, GC(51)/7, GC(53)/10, GC(55)/9, GC(57)/6, GC(59)/10, GC(61)/9, GC(63)/11 et GC(65)/12). À sa 65<sup>e</sup> session ordinaire, dans sa décision GC(65)/DEC/14, la Conférence générale a de nouveau encouragé « tous les États Membres qui ne [l'avaient] pas encore fait à accepter l'amendement le plus rapidement possible conformément à leurs règles constitutionnelles respectives ». Dans cette décision, elle a aussi pris note du rapport et prié le Directeur général de lui faire rapport, à sa 67<sup>e</sup> session ordinaire, sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'entrée en vigueur de l'amendement.

3. Le présent document a pour objet de présenter aux États Membres un rapport actualisé sur les progrès accomplis.

### **Progrès enregistrés en ce qui concerne l'entrée en vigueur**

4. En vertu de l'article XVIII.C ii) du Statut, les deux tiers des États Membres de l'Agence (soit 118 États à la date du présent document) doivent accepter cet amendement pour qu'il entre en vigueur. Depuis le rapport adressé à la Conférence générale lors de sa 65<sup>e</sup> session ordinaire, l'Agence a été informée par le gouvernement dépositaire que deux États Membres avaient accepté l'amendement. Le nombre d'États Membres ayant accepté l'amendement est donc de 64.

5. La liste des États dont l'acceptation de l'amendement a été notifiée à l'Agence par le gouvernement dépositaire au 7 août 2023 est jointe en annexe.



**ACCEPTATION DE L'AMENDEMENT DE L'ARTICLE VI  
DU STATUT DE L'AIEA  
(selon les informations communiquées par le gouvernement dépositaire)**

**Au 7 août 2023**

<b>État Membre</b>	<b>Date d'acceptation</b>
1. Afghanistan	20 octobre 2004
2. Afrique du Sud	15 septembre 2011
3. Albanie	26 septembre 2008
4. Algérie	13 juin 2001
5. Allemagne	20 septembre 2001
6. Argentine	29 mai 2002
7. Autriche	3 novembre 2006
8. Bélarus	16 mars 2001
9. Belgique	28 janvier 2022
10. Bosnie-Herzégovine	16 septembre 2013
11. Brésil	29 novembre 2007
12. Bulgarie	17 juillet 2003
13. Canada	15 septembre 2000
14. Chypre	9 février 2012
15. Colombie	7 août 2014
16. Corée, République de	11 février 2000
17. Croatie	3 novembre 2000
18. Danemark	17 août 2010
19. El Salvador	10 mars 2005
20. Espagne	14 octobre 2004
21. Estonie	17 novembre 2009
22. Éthiopie	2 novembre 2004
23. Finlande	22 avril 2002
24. France	2 mai 2001
25. Grèce	15 juin 2001
26. Hongrie	18 octobre 2004

27. Irlande	29 novembre 2000
28. Islande	4 avril 2007
29. Israël	10 avril 2014
30. Italie	3 décembre 2002
31. Japon	31 mai 2000
32. Kazakhstan	25 février 2019
33. Lettonie	8 décembre 2004
34. Libye	7 mai 2007
35. Liechtenstein	30 octobre 2000
36. Lituanie	6 décembre 2001
37. Luxembourg	14 septembre 2001
38. Malte	30 décembre 1999
39. Maroc	7 mars 2000
40. Mexique	15 avril 2003
41. Monaco	11 avril 2001
42. Myanmar	7 mai 2001
43. Norvège	9 janvier 2007
44. Ouzbékistan	26 juillet 2023
45. Pakistan	20 juin 2000
46. Panama	25 août 2004
47. Pays-Bas	12 mars 2002
48. Pérou	14 octobre 2004
49. Pologne	20 décembre 2001
50. Portugal	10 octobre 2013
51. République de Moldova	3 janvier 2014
52. République tchèque	9 avril 2002
53. Roumanie	26 juin 2001
54. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2 janvier 2001
55. Saint-Marin	25 juin 2018
56. Saint-Siège	2 février 2001
57. Slovaquie	29 octobre 2002
58. Slovénie	3 avril 2000
59. Suède	13 juillet 2001
60. Suisse	24 août 2000

- |             |                   |
|-------------|-------------------|
| 61. Tunisie | 3 mai 2010        |
| 62. Türkiye | 11 janvier 2006   |
| 63. Ukraine | 12 février 2003   |
| 64. Uruguay | 12 septembre 2012 |